

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3556

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Remplacer les mots :

"à l'assistance médicalisée active à mourir"

par les mots :

"au suicide assisté".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut appeler un chat un chat et cette l'assistance médicalisée active à mourir est tout simplement du suicide assisté.